

REPUBLIQUE FRANÇAISE

.....  
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

.....  
COMMUNE DE MEYMAC

Nombre de conseillers en exercice : 19

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Jean-Charles BEYNE, Caroline BISSIERE, Catherine BEAUVY, Fantine BRUNEAU, Marie-Hélène CHAUQUET, Jacqueline COUFFY-AUROUX, Wilfried DUTERTE, ERMISER Herik, Marie-José GUIGNABEL, Cédric PETIT, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VASSORT, Michel MAZALEYRAT, Sandra CHARRIERE, Xavier ROUGERIE, Sinem ERGUN

Excusé :

Procuration :

Date de la convocation : 16 Mars 2026

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

### DELIBERATION 2026 – 01 – 03

#### **Création d'un poste de conseiller municipal délégué**

Monsieur le Maire indique qu'il a la possibilité de déléguer certaines compétences, en plus des adjoints, à un conseiller municipal délégué. Lors de ses précédents mandats, Philippe BRUGERE indique qu'il n'avait pas eu recours à ce poste, mais constate l'utilité, du fait des compétences de la collectivité, à recourir à un poste de conseiller municipal délégué. M le Maire précise que ce conseiller percevra des indemnités, mais que celles-ci seront prises sur l'enveloppe indemnitaire du Maire et des adjoints, comme le précise la loi. Ce n'est donc pas une dépense supplémentaire pour les finances de la Commune, mais une utilité pour la gouvernance.

Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation par Monsieur le Maire de l'objet de la délibération proposée et après en avoir délibéré, décide : **VOTE A L'UNANIMITE**

**- la création d'un poste de conseiller municipal délégué**

**- précise qu'un arrêté de délégation sera pris par M le Maire**

La Secrétaire de séance,

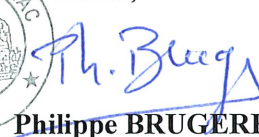


Marie-Hélène CHAUQUET

**Pour extrait certifié conforme,**

Meymac, le 20 mars 2026

**Le Maire,**



**Philippe BRUGERE**

**REÇU LE**

**23 MARS 2026**

**SOUS-PRÉFECTURE  
(CORRÈZE)**